

LIMINAIRE

CDAS du 14/04/2022

C'est un CDAS qui s'ouvre dans un contexte d'incertitude extrême du fait des multiples crises que nous traversons (COVID, guerre en Ukraine, forte inflation) et de la constante mise sous pression des agents par le biais des contraintes budgétaires et des réformes incessantes. À la CGT nous militons pour la paix entre tous les peuples. Les travailleurs de tous les pays ont toujours été les victimes des guerres.

Les fonctionnaires sont les premiers à subir de plein fouet la hausse du coût de la vie et l'augmentation des prix de l'énergie, des carburants et des produits de première nécessité. Du fait du gel du point d'indice toujours en cours, c'est une attaque sans précédent du pouvoir d'achat des fonctionnaires qui est lancée. Tous les économistes s'accordent à dire qu'il va falloir s'habituer à une inflation à plus de 4 %. Dans notre propre administration, alors même que dans le privé de nombreux accords permettent des augmentations qui suivent à minima l'inflation, nous subissons toujours le gel du point d'indice.

• La première nécessité est de rattraper la perte due au gel du point d'indice que nous subissons depuis trop longtemps et de mettre en place une revalorisation automatique du point d'indice en fonction de la hausse des prix.

Rappelons que depuis 2000, le décrochage de la valeur du point par rapport à l'évolution des prix s'élève à 21,05%, et à 11,29% si l'on ne remonte que jusqu'à 2010.

Et quoi de plus explicite que de prendre quelques exemples concrets pour mesurer le préjudice supporté par les agents de la Fonction Publique :

- * pour un agent de catégorie C : la perte mensuelle pour un agent administratif de 2ème classe (fin de grade) est estimée à 430€!
- * pour un agent de catégorie B : la perte mensuelle pour un contrôleur de 1ère classe (fin de grade) est estimée à 550€!
- * pour un agent de catégorie À : la perte mensuelle pour un inspecteur (fin de grade) est estimée à 846€!
- * pour un agent de catégorie A+ : la perte mensuelle pour un administrateur hors classe est estimée à 1158€.
 - Au niveau indemnitaire.

Dans cette instance nous avons maintes fois demandé la NBI. Nous demandons la mise en place immédiate d'un groupe de travail.

- Au niveau de la mobilité
- la revalorisation du taux des indemnités kilométriques ne suffit pas,
- les primes de restructuration doivent suivre et aussi faire l'objet d'un rattrapage rétroactif au 1er janvier 2022. Combien de collègues isérois au 1er septembre vont devoir faire 10, 20, 30 voire 40 km de plus pour aller travailler ?
- avec l'augmentation du pétrole, les abonnements des transports publics vont encore augmenter. La prise en charge à minima de 50 % (le strict minimum légal) de nos frais d'abonnement de transport n'est plus d'actualité. 100 % du coût pour travailler doit être pris en charge par l'employeur. Les collègues ne maîtrisent pas la hausse du foncier dans le département et les fermetures de services leur imposant d'effectuer toujours plus de kilomètres.
- avant que le barème des indemnités kilométriques ne soit revalorisé, des agents de brigades confrontés à la hausse brutale des carburants ont envisagé la possibilité d'utiliser des véhicules via un abonnement professionnel CITIZ. La proposition doit être retenue.
- au niveau du CAL avec l'augmentation des coûts de transport nous devons accroître notre effort sur les sorties. Les collègues doivent continuer à parcourir nos magnifiques régions.
 - Au niveau de la restauration

Les frais de restauration augmentent également, puisqu'ils suivent l'inflation et le cours des matières premières !

- il faut augmenter immédiatement les subventions restauration de 10 % et les étendre à tous les collègues.
- idem pour les tickets restaurant.